



## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 15 novembre 2013

Service instructeur  
Service Patrimoine et Conservation

N° CP-2013-10-7-5

Service consulté

### SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Résumé : Dans le cadre de nos interventions en faveur du patrimoine, il vous est proposé d'allouer des subventions pour un montant total d'aides de 22 272 € au titre du fonctionnement et de 818 164 € au titre de l'investissement.

### FONCTIONNEMENT

#### 1- Soutien à l'animation du Patrimoine

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa séance du 18 octobre 2013 a examiné diverses demandes d'aides financières pour un montant total de **20 200 €** relatives à l'animation du patrimoine dont les bénéficiaires vous sont détaillés ci-après et au Syndicat Mixte du Mémorial de Schirmeck.

Bénéficiaires	Objet de la demande	Subvention 2013	N° dossier Progos
Fondation du Patrimoine Strasbourg	<p>La Fondation a pour vocation de défendre et de valoriser le patrimoine non protégé. Elle soutient les porteurs de projets : collectivités, associations ou particuliers qui ont la volonté de préserver les édifices remarquables aujourd'hui menacés. Elle organise des partenariats avec différents intervenants, mobilise le mécénat et participe financièrement aux programmes de restauration de propriétaires publics, privés et associatifs.</p> <p>La délégation régionale sollicite la reconduction de l'adhésion du Département du Haut-Rhin à la Fondation du Patrimoine pour l'année en cours, soit une cotisation annuelle de 1 500 € et l'octroi d'une aide complémentaire (5 000 €) pour soutenir l'action de la Fondation sur des opérations de conservation du patrimoine dans le Haut-Rhin. A cet égard il sera demandé à la Fondation du Patrimoine de clairement identifier le soutien du Département auprès des bénéficiaires.</p>	6 500 €	SAP00332

<p>Région Alsace Strasbourg</p>	<p>En 2008, la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont mis en place, dans le cadre de la politique mémorielle régionale, le « Délégué à la Mémoire Régionale ». Cette fonction a été confiée à M. Alphonse TROESTLER. Il a été chargé de coordonner la politique mémorielle régionale, au nom des trois principales collectivités alsaciennes et pour leur compte, en concertation avec le Comité d'Orientation et de suivi du Mémorial d'Alsace-Moselle. Le financement de ce poste est évalué à 34 500 € et pris en charge par chacune des 3 collectivités, soit 11 500 euros à la charge de chacune d'elle.</p> <p>Pour 2013 la Région sollicite la somme de 11 500 € représentant 1/3 du coût de ce poste, chacune des 3 collectivités participant pour 1/3.</p>	<p>11 500 €</p>	<p>SAP00331</p>
<p>Sté d'Histoire du Sundgau Riedisheim</p>	<p>Vingt ans après la parution du premier "Guide du Sundgau", un nouveau Guide édité en 2 volumes est publié par la Société d'histoire du Sundgau. Destiné à faire découvrir le riche patrimoine de ce territoire, les 2 livres présentent plus de 160 localités Sundgauviennes.</p> <p>Paru à l'automne 2012, le premier volume couvre le Nord et l'Ouest du Sundgau. Le deuxième volume est consacré à l'Est et au Sud du Sundgau.</p> <p>En 2012, au titre de la politique de soutien à l'édition pour des ouvrages dits de prestige, le Conseil Général du Haut-Rhin a attribué une subvention d'un montant de 600 € pour le 1<sup>er</sup> tome de cette publication à la Société d'Histoire du Sundgau.</p> <p>La Société d'Histoire sollicite le Département pour le 2<sup>ème</sup> volume paru en mai 2013.</p>	<p>600 €</p>	<p>SAP00325</p>
<p>M. Jacky KOCH Walbach</p>	<p>Suite à la soutenance de sa thèse consacrée à l'art de bâtir dans les châteaux forts alsaciens (X<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup>) en septembre 2012, M. Jacky KOCH souhaite aujourd'hui diffuser auprès des professionnels, de la communauté scientifique mais aussi du grand public le fruit de ses recherches et engager la publication de son travail. Pour ce faire, il sollicite l'obtention d'une aide départementale. Le sujet s'inscrit également dans le cadre de la valorisation du patrimoine castral soutenue par notre collectivité.</p>	<p>600 €</p>	<p>SAP00333</p>
<p>L'Institut des Arts et Traditions Populaires d'Alsace Strasbourg</p>	<p>Afin de promouvoir le développement culturel d'Alsace, l'Institut des Arts et Traditions Populaires honore et récompense des personnalités oeuvrant dans différents domaines : littéraires, artistiques, scientifiques, économiques et sociologiques. A ce titre, il sollicite une aide du Département pour 2013.</p>	<p>1 000 €</p>	<p>SAP00330</p>

**Total : 20 200 €**

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de financer ces dossiers pour un montant total d'aides de **20 200 €** à prélever sur les crédits inscrits à ce titre au budget départemental 2013 au Programme D711 imputations 65 - 312 - 6574 - 2277 - 014 et 65-312 - 65732 - 2277- 014.

## **2 - Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck :**

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa séance du 18 octobre 2013 a examiné le litige opposant le Syndicat Mixte du Mémorial de Schirmeck à l'Entreprise de gros œuvre CARI relatif à des travaux supplémentaires non réalisés lors de la construction du Mémorial.

Par jugement en date du 30 août 2011, le SM a été condamné par le Tribunal Administratif de Strasbourg à verser à la Société CARI :

- 211 324,54 € TTC de travaux complémentaires
- 5 655,45 € TTC de frais d'expertises
- 1 500 € TTC de frais de justice

Par arrêt en date du 17 janvier 2013, la Cour Administrative d'Appel de Nancy a ramené la condamnation à : 109 768,59 € TTC + 3 511,90 € TTC de frais d'expertises à charge du Syndicat Mixte.

Les intérêts moratoires des travaux complémentaires sont également ramenés à **20 720 €** TTC.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a été sollicité à hauteur de 10 % de ces montants soit la somme de 2 072 €.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de financer cette opération pour un montant de **2 072 €** à prélever sur les crédits inscrits à ce titre au budget départemental 2013 sur la ligne "Soutien à l'animation du Patrimoine : programme D711 imputation 65-312-65735-2277-014".

## **INVESTISSEMENT**

### **1- Musées (CTV)**

Adoptés par une délibération du Conseil Général en date du 5 novembre 2010 et 7 décembre 2011 (Rapports et délibérations n°CG-2010-3-5-2 et CG-2011-5-5-3), les Contrats de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin, Colmar Fecht et Ried, Piémont Val d'Argent Pays Welche, Thur Doller, Trois Pays et Sundgau prévoient une participation du Conseil Général pour 5 projets sollicités par les Communes de Rouffach, Fessenheim, Kaysersberg et la Communauté de Communes du Val d'Argent.

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de ses séances du 17 octobre 2012 et du 18 octobre 2013 a décidé de financer ces 5 opérations énumérées ci-dessous pour un montant total de **611 376 €**.

- Rouffach : aménagement du site des Récollets (musée lapidaire, d'art sacré et archives) : 62 466 €
- Fessenheim : aménagement d'une maison médiévale pour accueillir le Musée Schoelcher : 112 500 €
- Kaysersberg : Création d'un Pôle Culturel et Muséographique Albert Schweitzer : 80 000 €
- Communauté de Communes du Val d'Argent: Centre d'interprétation de l'Architecture et Patrimoine (CIAP) et Musée Textile : 325 000 €
- Communauté de Communes de la Vallée de St-Amarin : Aménagement de la Grande Chaufferie de Wesserling (partie structurelle) : 31 410 €

Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget départemental 2013 au Programme D214 imputation 204 - 312 - 204142 - 23021 - 014.

Lors de sa délibération du 22 juin 2012, l'Assemblée Départementale a décidé que les subventions d'investissement d'un montant égal ou supérieur à 100 000 € feraient l'objet d'un versement en 15 annuités, correspondant chacune à 1/15<sup>ème</sup> du montant de la subvention, montant porté à 200 000 € lors de la séance du Conseil Général du 18 octobre 2013. Cependant, les subventions se rattachant à un dispositif contractuel en vigueur avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 ne sont pas concernées et demeurent régies, concernant leur versement, par les dispositions prévues dans ce contrat.

En l'espèce, le dossier relatif à la Communauté de Communes du Val d'Argent pour un montant de subvention de 325 000 €, s'inscrivant dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent et Pays Welche, les modalités de versement en annuités ne lui sont donc pas applicables.

## **2 - Monuments Historiques (CTV)**

Adoptés par une délibération du Conseil Général en date du 5 novembre 2010 et 7 décembre 2011 (Rapports et délibérations n°CG-2010-3-5-2 et CG-2011-5-5-3), les Contrats de Territoire de Vie de Colmar Fecht et Ried et Piémont Val d'Argent Pays Welche, prévoient une participation du Conseil Général pour 3 projets sollicités par les communes de Katzenthal, Kaisersberg et Neuf-Brisach.

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa séance du 18 octobre 2013 a décidé de financer les 3 opérations énumérées ci-dessous pour un montant total de **201 825 €** :

- Kaisersberg : restructuration et accessibilité de l'Hôtel de Ville et de la Tour de l'hôpital (phase 1) : 120 000 €
- Katzenthal : travaux de sécurisation du château du Wineck : 16 825 €
- Neuf-Brisach : Restauration des fortifications extérieures phase 2 : 65 000 €

Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget départemental 2013 au Programme D211 imputation 204 – 312 – 204142 – 22723 - 014.

## **3 - Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck**

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa séance du 18 octobre 2013 a examiné la demande de subvention au titre de l'investissement pour le Syndicat Mixte du Mémorial pour l'année 2013.

Les dépenses d'investissement du Syndicat Mixte pour 2013 s'élèvent à **49 628 € HT** et portent principalement sur :

- l'achat de matériel de bureau et d'informatique : 1 018 € HT
- l'achat d'une table tactile et d'un ordinateur : 10 350 € HT
- l'acquisition de sculptures pour l'exposition consacrée aux Malgré Elles : 4 000 € HT
- l'acquisition d'éléments de scénographie, films documentaires et diaporamas : 34 260 € HT.

La participation de notre collectivité est sollicitée à hauteur de 10% soit **4 963 €**.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de financer cette opération pour un montant de 4 963 € à prélever sur les crédits inscrits à ce titre au budget départemental 2013, sur la ligne « Mémorial Alsace-Moselle Schirmeck » : Programme D214 imputation 204-312 – 204151 – 23026 - 014.

\*\*\*\*\*

\*\*

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

1. d'allouer des subventions de fonctionnement d'un montant total de **22 272 €** répartis comme suit :

- Fondation du Patrimoine : 6 500 € dont 1 500 € représentant le renouvellement de l'adhésion annuelle du Conseil Général du Haut-Rhin à la Délégation Alsace de la Fondation au titre de 2013 et 5 000 € pour soutenir l'action de celle-ci sur des opérations de conservation du patrimoine dans le Haut-Rhin,
- Région Alsace : 11 500 € pour le financement d'un tiers du poste de Délégué à la Mémoire Régionale au titre de 2013,
- Société d'Histoire du Sundgau : 600 € pour la parution en mai 2013 du 2<sup>ème</sup> volume du Guide du Sundgau,
- M. Jacky KOCH : 600 € pour la publication d'un opuscule sur l'art de bâtir dans les châteaux forts en Alsace,
- Institut des arts et traditions populaires d'Alsace : 1 000 € pour les actions menées en 2013 par l'association ;
- Syndicat Mixte du Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck : 2 072 € pour régulariser le litige avec l'entreprise CARI.

A prélever sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2013, au programme D711 imputations 65-312-6574-2277-014 et 65-312-65732-2277-014, et 65-312-65735-2277-014.

2. d'allouer des subventions d'investissement d'un montant total d'un montant total de **818 164 €** répartis comme suit :

**611 376 €** au titre des musées (CTV) :

- Rouffach : aménagement du site des Récollets (musée lapidaire, d'art sacré et archives) : 62 466 €
- Fessenheim : aménagement d'une maison médiévale pour accueillir le Musée Schoelcher : 112 500 €
- Kaysersberg : Création d'un Pôle Culturel et Muséographique Albert Schweitzer : 80 000 €
- Communauté de Communes du Val d'Argent: Centre d'interprétation de l'Architecture et Patrimoine (CIAP) et Musée Textile : 325 000 €
- Communauté de Communes de la Vallée de St-Amarin : Aménagement de la Grande Chaufferie de Wesserling (partie structurelle) : 31 410 €.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget départemental 2013 au programme D214 imputation 204-312-204142-23021-014.

**201 825 €** au titre des monuments historiques (CTV) :

- Kaysersberg: restructuration et accessibilité de l'Hôtel de Ville et de la Tour de l'hôpital (phase 1) : 120 000 €
- Katzenthal : travaux de sécurisation du château du Wineck : 16 825 €
- Neuf-Brisach : Restauration des fortifications extérieures phase 2 : 65 000 €

A prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2013 au programme D211 imputation 204-312-204142-22723-014.

**4 963 € pour le Syndicat Mixte du Mémorial de Schirmeck :**

d'allouer une subvention d'investissement de **4 963 €** en faveur du Syndicat Mixte du Mémorial de Schirmeck, correspondant à notre participation aux dépenses d'investissement au titre de l'année 2013.

A prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2013 au programme D214 imputation 204-312-204151-23026-014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

## Service du Patrimoine et de la Conservation (014)

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2013

### Soutien à l'animation du patrimoine PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SAP00332	<b>FONDATION DU PATRIMOINE</b> Reconduction pour l'adhésion (1 500 €) du Département du Haut-Rhin à la fondation pour l'année en cours, ainsi que l'octroi d'une aide complémentaire de 5 000 € pour soutenir l'action de celle-ci sur des opérations de conservation du patrimoine dans le Haut-Rhin. A cet égard il sera demandé à la Fondation du Patrimoine de clairement identifier le soutien du Département auprès des bénéficiaires.	6 500 €
SAP00331	<b>REGION ALSACE</b> Cofinancement du poste de délégué à la mémoire régionale	11 500 €
SAP00325	<b>SOCIETE D'HISTOIRE DU SUNDGAU</b> Soutien à l'édition du 2 <sup>ème</sup> volume publié par la Sté d'Histoire du Sundgau en mai 2013.	600 €
SAP00333	<b>MONSIEUR JACKY KOCH</b> Aide à l'édition d'une thèse de doctorat consacrée à l'art de bâtir dans les châteaux forts alsaciens (X <sup>e</sup> – XIII <sup>e</sup> ).	600 €
SAP00330	<b>INSTITUT DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES D'ALSACE</b> Aide au fonctionnement annuel de l'association qui récompense chaque année les personnalités qui oeuvrent dans différents domaines. Elle décerne notamment les « Bretzels d'Or ».	1 000 €
SAP00337	<b>Syndicat Mixte Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck</b> Régularisation du litige avec l'Entreprise de gros œuvre CARI	2 072 €
<b>Total</b>		<b>22 272 €</b>

## CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE 2010-2013

## MUSEES

## PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
MLC00038	<b><u>CTV PIEMONT VAL D'ARGENT PAYS WELCHE</u></b>  <b>COMMUNE DE KAYSERSBERG</b> Création d'un pôle culturel et muséographique Albert Schweitzer  Montant du projet : 400 000 €HT Cofinancement :  Région : 51 375 € Fonds propres Commune de Kaysersberg : 268 625 €	400 000 €	20 %	80 000 €
MLC00029	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT</b> Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) et Maison Européenne du Patchwork et des Arts Textiles (MEPAT)  Montant du projet : 1 450 000 €HT Cofinancement : DDR (dotation de développement rural) : 235 000 € Etat : 100 000 €(en cours d'instruction) Région : 333 117 € Fonds propres CCVA: 456 883 €	1 300 000 €	25 %	325 000 €
MLC00027	<b><u>CTV FLORIVAL VIGNOBLE PLAINE DU RHIN</u></b>  <b>VILLE DE ROUFFACH</b> Aménagement du site des Récollets  Montant du projet : 416 438 €HT Cofinancement :  Etat : 44 906 € Fonds propres Ville de Rouffach : 383 154 €	416 438 €	15 %	62 466 €
MLC00026	<b>VILLE DE FESSENHEIM</b> Aménagement d'une maison médiévale pour accueillir le Musée Schoelcher  Montant du projet : 820 890 €HT Cofinancement :  Fonds propres Ville de Fessenheim : 708 390 €	750 000 €	15 %	112 500 €
MLC00034	<b><u>CTV THUR DOLLER</u></b>  <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST-AMARIN</b> Aménagement de la Grande Chaufferie de Wesserling (partie structurelle)  Montant du projet : 125 641 € Cofinancement :  Fonds propres de la Communauté de Communes de la Vallée de St-Amarin : 31 411 € Etat : 25 128 € Région : 37 692 €	125 641 €	25 %	31 410 €
<b>Total</b>				<b>611 376 €</b>



**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE 2010-2013**

**MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES ET INSCRITS**

**PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
MHC00171	<p><b><u>CTV PIEMONT VAL D'ARGENT PAYS WELCHE</u></b></p> <p><b>COMMUNE DE KAYSERSBERG</b> Restauration et préservation du patrimoine historique (phase 1 Hôtel de Ville et Tour de l'Hôpital)</p> <p>Montant du projet : 940 000 €HT Cofinancement : FIPHFP: 75 000 €</p>	600 000 €HT	20 %	120 000 €
MHI00124	<p><b>COMMUNE DE KATZENTHAL</b> Travaux de d'urgence au château du Wineck</p> <p>Montant du projet : 84 123 €HT Cofinancement : Etat : 21 030 €(en cours d'instruction) Région : 21 030 €(en cours d'instruction)</p>	84 123 €HT	20 %	16 825 €
MHC00163	<p><b><u>CTV COLMAR FECHT ET RIED</u></b></p> <p><b>COMMUNE DE NEUF-BRISACH</b> Restauration et mise en valeur des fortifications extérieures phase 2</p> <p>Montant du projet : 735 390 €HT Cofinancement : Etat : 286 000 €(en cours d'instruction) Région : 220 000 €(en cours d'instruction) CC Pays de Brisach : 80 600 €(en cours d'instruction)</p>	650 000 €HT	10 %	65 000 €
<b>Total</b>				<b>201 825 €</b>

**MEMORIAL ALSACE MOSELLE DE SCHIRMECK**

**PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
SAP00335	<b>MEMORIAL ALSACE MOSELLE DE SCHIRMECK</b> <b>SYNDICAT MIXTE DU MEMORIAL</b> Participation aux dépenses d'investissement 2013  Cofinancement :  Région : 24 814 € CG67 : 9 926 € CC Vallée de la Bruche : 4 963 € Ville de Schirmeck : 4 963 €	49 628 €HT	10 %	4 963 €